

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 42 (1904)
Heft: 12

Artikel: Retour au pays natal
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-200980>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Pour les annonces, s'adresser exclusivement à
L'AGENCE DE PUBLICITÉ HAASENSTEIN & VOGLER
 Grand-Chêne, 11, Lausanne.
 Montreux, Genève, Neuchâtel, Chaux-de-Fonds, Fribourg,
 St-Imier, Delémont, Biel, Bâle, Berne, Zurich, St-Gall,
 Lucerne, Lugano, Coire, etc.

Rédaction et abonnements.
BUREAU DU « CONTEUR VAUDOIS, » LAUSANNE
 SUISSE : Un an, fr. 4,50; six mois, fr. 2,50.
 ETRANGER : Un an, fr. 7,20.
 Les abonnements détent des 1^{er} janvier, 1^{er} avril, 1^{er} juillet et 1^{er} octobre.
 S'adresser au Bureau du journal ou aux Bureaux des Postes.

PRIX DES ANNONCES
 Canton: 45 cent. — Suisse: 20 cent.
 Etranger: 25 cent. — Réclames: 50 cent.
 la ligne ou son espace.
Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

Nos dames voteront-elles ?

On parle beaucoup, depuis quelques années, du « suffrage féminin », autrement dit, du droit de vote des femmes. Le beau sexe, dans certains pays — il paraît moins pressé chez nous — lutte avec ardeur pour s'émanciper de la tutelle humiliante de l'homme. Les dames en ont assez de travailler toujours dans la coulisse ; elles veulent aussi affronter le feu de la rampe. Poussées par cette ambition, nos compagnes ne se demandent pas si, mêlées aux luttes dont l'homme avait jusqu'ici fait son privilège exclusif, leur action sera aussi efficace, aussi puissante même, qu'elle l'est actuellement. Elles veulent à tout prix goûter à la vie publique et pensent sans doute, par leur empressement et leur constance, compenser l'insoignance coupable avec laquelle nous envisageons parfois nos devoirs civiques.

Du côté des hommes, les avis sont très divers sur cette question de partage du pouvoir ; on s'y rend fort bien compte que l'émancipation de la femme, dans le domaine de la vie publique, aura sa répercussion dans le champ de la vie familiale. Et, dame, on ne se résout pas facilement à céder des droits que l'on avait cru jusqu'alors inaliénables.

La question est importante, comme on le voit. Aussi, un de nos journaux romands a-t-il cru bon de demander leur avis à plusieurs de nos hommes en vue, magistrats, savants, littérateurs, artistes, etc.

C'est maintenant un usage assez fréquent, que ces consultations, par voie de la presse, sur les principales questions à l'ordre du jour. En ce faisant, certains journaux ont le louable espoir d'apporter quelque contribution utile au débat ; le plus grand nombre n'a d'autre intention que de fournir à l'insatiable appétit des lecteurs un aliment plus ou moins savoureux, signé de grands noms, et qui, surtout, ait le cachet précieux de l'actualité.

Et les pauvres « interviewés », pris souvent à l'improviste, sans opinion bien arrêtée, mais ne voulant pas le paraître, s'en fabriquent une à l'emporte-pièce, qu'ils adressent, par retour du courrier, à « leur cher Directeur ». De là, ces réponses parfois bizarres, qui surprennent et déroutent le lecteur, mais dont le pavillon couvre la fantaisie. Il est vrai de dire que ces réponses ne sont jamais bien compromettantes ; leurs auteurs sont gens trop avisés pour se prononcer ex-abrupto sur des questions aussi complexes que celles qui préoccupent et souvent divisent à l'infini l'opinion publique.

Aussi, en est-il très souvent, de ces consultations, comme de la marmite du « Hasard de la fourchette » : il y a beaucoup de sauce et peu de solide.

Il est surprenant que le progrès n'ait pas encore créé l'« interview automatique » qui, pour quelques sous, nous donnerait instantanément, sous forme de petit poulet ou de communication phonographique, l'avis des célébrités contemporaines sur les grandes questions du jour. On pourrait varier les prix suivant le degré de célébrité des personnes con-

sultées. Ce serait ainsi la lumière mise à la portée de toutes les bourses.

Mais, revenons à nos moutons.

Il y a donc, comme nous le disions, des dames qui, non contentes de porter les culottes au domicile conjugal, entendent s'en parer encore dans le domaine public et revendiquent l'égalité de droits entre la femme et l'homme.

Ont-elles tort ; ont-elles raison ? Ce n'est point à nous de résoudre.

Le récit de la Genèse et les évangiles font de la femme la compagne de l'homme ; les idées modernes tendent à en faire la rivale. Les premiers ont basé sur l'amour, la confiance, le respect mutuels les rapports entre l'homme et la femme ; les dernières veulent établir ces rapports sur la Constitution et sur l'égalité des droits.

Qui des deux a raison ?

Dans chaque camp, il n'y a encore, en scène, qu'une minorité ; résolue et agissante, du côté féminin, hésitante et discoureuse, du côté masculin. On ne sait trop que penser de l'indifférence apparente des majorités, entre lesquelles, en fin de compte, se décidera sans doute la partie.

Certains d'entre les hommes, et c'est le cas des correspondants du journal en cause, semblent disposés à composition. Ils trouvent qu'il y a quelque chose à faire ; seulement — il y a beaucoup de seulement — ils hésitent sur la question d'opportunité. Le beau sexe, dans son ensemble, n'est, selon eux, pas encore mûr pour user utilement des droits qu'il revendique. L'exercice des droits politiques exige une longue préparation : elle manque à la femme. On pourrait, pour commencer, disent-ils, en substance, lui concéder le droit de vote en matière religieuse et même scolaire ; elle s'acclimaterait ainsi peu à peu à cette vie nouvelle, si différente de celle qu'elle a vécue jusqu'ici. Plus tard alors, nos petits-neveux verront s'il sied de continuer l'œuvre d'émancipation de la femme, par la cession du droit de vote en matière politique.

Tout cela est fort bien, mais ne vous semble-t-il pas que la question doive se poser plutôt de cette façon : Ou la femme est l'égale de l'homme, ou elle ne l'est pas ?

A qui de trancher ? Si la femme ne peut être l'égale de l'homme, ne la leurrons pas de vaines promesses ou gardons de céder à une faiblesse qui aurait de fâcheuses conséquences. Tâchons de ramener nos fougueuses compagnes sur le bon chemin et, avec toutes sortes de ménagements, efforçons-nous de les convaincre de leur erreur. D'ailleurs, n'avons-nous pas mille manières de les compenser de l'abandon des prérogatives dangereuses qu'elles prétendent nous disputer.

Si, au contraire, la femme peut être l'égale de l'homme, pourquoi marchandons-nous notre adhésion à une juste requête. Restituons sans retard, et avec nos humbles excuses, à la femme, les droits dont nous l'avons injustement frustée depuis des siècles, au nom de principes autoritaires et égoïstes ; et cela, sans

nous préoccuper si elle est ou non apte à en faire usage. Tel soupçon ne nous est pas venu, à notre égard, lorsque nous nous sommes arrogé, sans partage, les droits contestés. Seule, la pratique des affaires nous a valu cette supériorité dont nous nous targuons si fort. Il en sera de même pour la femme. Ne nous forçons pas de soucis imaginaires ; souvenons-nous de la fable du Chêne et du roseau.

Quant à la limitation de ces droits à tel ou tel scrutin, nous avouons ne pas la comprendre très bien.

La facilité avec laquelle, dans le camp masculin, on semble accéder au partage, en matière de votation ecclésiastique, ne nous est qu'un nouvel indice de l'indifférence croissante et regrettable de l'homme pour tout ce qui touche à la religion. La femme serait bientôt toute seule à veiller aux destinées de l'église et l'on ne verrait plus guère au culte d'autres hommes que le pasteur, le proposant, l'organiste, son souffleur et le marguiller. Et, de ces uniques représentants du sexe fort, les trois derniers viennent au temple conduits souvent par le devoir professionnel plus que par la conviction, et ont plus souci de leur orgue ou du calorifère, que de leur âme.

Somme toute, personne n'est encore bien fixé.

Mais vous, mesdames, qui jusqu'ici avez gardé le silence, que pensez-vous de tout cela ?

J. M.

Il n'y a pas moyen !

Constant Pèdze, paveur de son état, ne se sent pas très bien depuis quelque temps, tout gros et réjoui qu'il est. Après des hésitations sans fin, il se décide à consulter un homme de l'art.

— Où souffrez-vous ? lui demande celui-ci.

— Mon Dieu, monsieur le docteur, je ne puis pas précisément vous montrer la place ; c'est des douleurs un peu partout, qui vont et viennent...

— Ça ne vous empêche pas de travailler ?

— Eh bien, pas seulement.

— Vous dormez normalement ? Vous buvez et mangez bien ?

— Oui, Dieu soit bénit !

— Alors, ce n'est pas des drogues qu'il vous faut, mais de l'exercice : ne laissez aucun de vos membres en repos, faites aller un peu vivement les bonnes jambes et les solides bras que voilà, enfin donnez-vous le plus de mouvement possible.

— Pour ça, monsieur le docteur, il n'y a pas moyen !

— Et pourquoi pas ?

— Je travaille pour la commune.

V. F.

Retour au pays natal.

Le *Festival* nous revient de Genève. L'*Harmonie nautique* de Genève, direction de M. L. Bonade, donnera à la Cathédrale une série de fragments du *Festival vaudois*, avec le concours de Mme Troyon, de MM. Troyon et Saxod et du

double quatuor du Conseil académique. Le même programme a été donné dimanche dernier au Victoria-Hall, à Genève, et y a remporté un succès triomphal. L'auteur et ses interprètes ont été largement acclamés.

Ce concert a lieu à 3 heures et sera terminé à 5 heures. Les billets sont en vente au prix de 3, 2 et 1 fr. chez MM. Tarin, libraire, et Dubois, magasin de tabacs.

Une partie du bénéfice sera versée au fonds de bienfaisance du Centenaire.

On a chauffé la Cathédrale.

De David Duret à Paul Allenspach.

M. Paul Allenspach, rédacteur en chef de la *Feuille d'avis de Lausanne*, a eu la bonne idée de réunir en une brochure les articles qu'il a publiés sur les origines de son journal. Il valait la peine de retracer autrement que par de fugitives notes les débuts de la feuille la plus ancienne de notre pays et rappeler la mémoire de David Duret, le Renaudot vaudois.

Ainsi que nous avons eu l'occasion de le dire il n'y a pas longtemps, le premier numéro de la *Feuille d'avis de Lausanne* porte la date du mardi 29 juin 1762.

Son imprimeur était Abram-Louis Tarin. Près de trois siècles auparavant, une imprimerie existait déjà à Lausanne ; c'était celle de maître Jehan Belot, natif de Rouen, d'où sortit en 1493 un missel in-folio à l'usage du diocèse, ouvrage rarissime. Cette publication avait été précédée, en 1482, de celle du *Doctrinal de Sapience*, par Guy de Roye, imprimé à Promenthoux près de Prangins, par Loys Guerbin, qui fut le premier disciple de Gutenberg dans le Pays de Vaud.

Belot quitta Lausanne pour s'établir à Genève. Jean Rivery, autre imprimeur fixé sur les bords du Flon, fit de même en 1560, après avoir publié entre autres ouvrages les *Proverbes de Salomon*, en vers français. Quelques années plus tard (1571), Jean le Preux installait ses presses à Lausanne. Dès lors, il faut sauter au XVIII^e siècle pour retrouver des preuves de l'activité des imprimeurs et éditeurs lausannois ; mais à cette époque-là elles deviennent particulièrement abondantes.

Pour en revenir à la *Feuille d'avis de Lausanne*, on ne s'étonnera pas qu'elle n'ait commencé à paraître que dans la seconde moitié du siècle de Voltaire ; depuis plus de 25 ans un journal analogue se publiait à Berne, en allemand. Il avait pour éditeur un ancien bailli du Gessenay, le notaire Wagner, qui avait obtenu de leurs Excellences le monopole en quelque sorte de la publication des feuilles d'annonces. Courir sur les brisées de ce journaliste privilégié était une tentative périlleuse. David Duret, bourgeois d'Etagnières, eut cette audace. Après des démêlés épiques avec son puissant rival de Berne, il finit par obtenir la permission de lancer son journal.

Tirée tout d'abord à 300 exemplaires, la *Feuille d'avis* de Duret paraissait une fois par semaine, le mardi. Quel en était le caractère ? Son fondateur nous le dira lui-même dans une supplique qu'il adresse en 1765 à LL. EE. pour être mis lui aussi au bénéfice d'un privilège :

L'accès favorable que cette feuille a reçue depuis quelque temps, en démontre l'utilité ; sans croiser la feuille d'avis allemande, au contraire, elles pourraient s'aider mutuellement. Un de ses avantages essentiels pour le pays romand et allemand, c'est qu'elle annonce les Décrets (*) malheureusement trop fréquents dans les provinces françoises, où la plupart des seigneurs de l'Etat sont intéressés ; ce qui aide beaucoup aux affiches souvent enlevées et qui ne tombent pas sous les yeux de tous les créanciers ; elle fixe le prix des denrées du pays où elle s'imprime ; elle avertit des encans juridiques où

(*) Avis de vente par voie juridique.

volontaires ; elle détermine les changes dans les différentes places du commerce ; elle met à porter de louer, d'amodier des fonds, de les vendre ; elle favorise par là considérablement les fiefs ; elle aide aux artisans à débiter leur ouvrage ; elle prévient souvent que des domestiques ne demeurent sur le pavé, en attendant qu'ils aient l'occasion de se placer. On ne saurait décrire tous les avantages que cet établissement peut procurer à tous les divers individus de l'Etat, Grands et petits, et plus particulièrement et dans une plus grande étendue dans le Pays de Vaud, avantages que la feuille d'avis allemande ne réunit point et ne sauroit fournir dans la plénitude de cette province-là.

Ainsi la feuille de Duret ne ressemblait que de loin à celle de M. Paul Allenspach. On n'y trouvait aucun renseignement sur les événements de l'époque. Elle renfermait en revanche des annonces dans le goût de celles-ci :

On trouvait chez Mr. Turtaz des Seringues pour le feu, d'une invention nouvelle, et très faciles à faire pousser l'Eau à la hauteur d'une maison, pour le prix de 20 Francs ; il a aussi de très bonnes Liqueur et Eau de Senteur.

On offre à vendre à juste prix une très belle Pendule, Angloise, faisant les fonctions suivantes : elle va huit jours, montre le quatrième du mois, répète quart, demi, trois quart, et heures ; sourde ou à timbre quand on veut ; enfin, elle joue douze airs différents, sur un Timpanon, toutes les heures, ou quand on le juge à propos ; la dite pièce est des mieux établie, et très bonne ; on pourra s'adresser chez le Sieur Chabanel, orfèvre dans la Maison de feu Mr. Duvergié en Bourg.

Dans le numéro du 11 janvier 1763, on lit que le vin vieux se vendait 6, 7, 8 à 10 cruches le pot (de 18 à 25 centimes de notre monnaie) et le vin nouveau, le même prix.

Ce numéro indique encore le nombre des pinctes de chaque bannière ou quartier : la Cité 3, la Mercerie 2, la Palud 5, la Magdelaine 2, St-Laurent 5, St-Jean 2, au Pont 5, St-François 2, Bourg 2, St-Pierre 4, Etra 3, rue du Prez 4. En tout 39 cabarets pour une ville de 7000 à 8000 âmes.

Telle qu'elle était, la *Feuille d'avis* comblait d'aise les Lausannois. Trois ans après sa fondation, le bailli de Lausanne n'hésite pas à apostiller la requête de Duret à LL. EE., dont il est question plus haut. Il le fait en ces termes :

Connaissant l'avantage et l'utilité que tout le Pays de Vaud retire de l'Etablissement de cette *Feuille d'avis*, et qui d'ailleurs fait beaucoup de plaisir au public de cette ville, j'ay accordé très volontiers au susdit suppliant le sceau qu'il m'a déemandé.

Donné au château de Lausanne ce 19 novembre 1765.
D. JENNER, bailliif.

De son côté, le Conseil de la ville, représenté par le bourgmaistre J.-J. Seigneux et trois conseillers, ne fait nulle difficulté pour reconnaître, à la prière du sieur Duret, que « son industrie est utile, intéressante et digne d'être continuée, par l'influence qu'elle a sur les diverses branches de l'économie, des arts et du commerce »

Cette déclaration porte la date du 29 novembre 1765.

Toute rudimentaire qu'était alors la presse vaudoise, elle joue d'emblée, comme on le voit, un rôle important ; elle s'annonce déjà comme le quatrième pouvoir. Et le bon Duret, se tenant soutenu par le public, de persister à solliciter pour lui ce privilège de publication qu'il avait attaqué dans la personne de l'ancien bailli Wagner.

On le lui octroya enfin, son privilégié ; mais il n'en put tirer profit ni à Vevey ni à Yverdon, où pour son plus grand chagrin, naquirent bientôt d'autres *Feuilles d'avis*, calquées sur la sienne. Elles n'empêchèrent d'ailleurs pas la doyenne des gazettes vaudoises de vivre, puisqu'elle est aujourd'hui dans sa 143^e année.

V. F.

Les gens de mars. — Celui qui naîtra sous le signe du Bélier aura des idées très bisonnes.

La femme sera agréable, enjouée, fidèle, mais d'une susceptibilité et d'une jalousie qui lui occasionneront beaucoup d'ennuis.

Les droits de la femme. — On parle dans un salon de la question du droit de vote des femmes en matière scolaire, religieuse, politique, économique et militaire.

UNE DAME A SON VOISIN : — Mais enfin, monsieur, qu'est-ce que tout ce bruit à propos des droits féminins ?

LE MONSIEUR : — Il s'agit d'un mouvement qui tend à mettre la femme et l'homme sur un pied d'égalité.

LA DAME : — Alors je n'en suis pas. Qu'ont donc fait les femmes pour qu'on cherche à les rabaisser pareillement ? Non, messieurs, je ne veux pas de vos prétendus droits féminins. Ceux que nous nous avons suffisent à nous placer au-dessus de vous !

Une rude couche ! — Un paysan de Sergey arrive à Orbe un jour de neige.

— Vous devez en avoir joliment par là-haut ! lui dit une connaissance.

— Oui, environ trois cents poses.

Le cabinotier à Londres.

Nous retrouvons le récit suivant, dont s'amuseront sans doute, avec nous, nos bons amis du bout du lac ; l'auteur ne nous est pas connu.

« Un industriel genevois bien connu, M. L., avait un grand établissement à Londres. Ses ouvriers étaient en partie de Genève, et c'est de l'un d'eux qu'il s'agit dans ce conte, dont les principaux traits sont absolument historiques. »

PREMIER TABLEAU.

(La scène se passe dans les comptoirs de M. P., consul suisse, à Londres.)

M. P. (assis à son bureau). Georges, voyez donc qui vient d'entrer à l'antichambre ; il me semble entendre une altercation.

GEORGES (revenant). Monsieur, c'est un policeman qui amène un individu présumé Suisse. Autant que j'ai pu le comprendre, celui-ci se figure qu'on veut l'incarcérer, et il résiste. Du reste, il ne paraît pas savoir un mot d'anglais.

M. P. Allez le rassurer et introduisez-le.

(Georges revient au bout d'un moment, suivi d'un policeman et d'un particulier qui promène autour de lui des regards effarés.)

BALICHET. Tonnerre ! où-t-est-ce que je me trouve ?

LE POLICEMAN (à M. P.) Haou, dou you ! bek ! wuek ! chek ! quouek ?

M. P. (à Balichet). Vous êtes au Consulat suisse ; ne craignez rien.

BALICHET. Crains rien, M'sieu ! parce que quand on a la conscience pure et qu'on n'a fait de tort à personne...

M. P. (au policeman). Ouek ! quouek ! Haou ! vaou ! bek !

(Là-dessus, le policeman se retire et Balichet reste en présence du consul, qui l'invite à lui raconter son aventure.)

BALICHET. Tonnerre ! M'sieu le consul, et puis, v'là. Je suis venu à cause de M. L. qui m'a-t-engagé. Et puis, M'sieu, figurez-vous qu'on doit traverser la France, et s'embarquer, M'sieu, sur une gouille épouvantable. — Les jographes sont des gens... enfin, quoi ! — On s'y embarque, M'sieu, et puis, M'sieu, on compte ses chemises, on est mal fichu, quoi, tout du long, M'sieu, que c'est une infamie. Enfin l'on fait son tour de ville, en arrivant par une cougne que ça fait frémir la nature ! Alors, M'sieu, je me suis pardu et ils m'ont ramassé dans les rues, avec un baragouin que je ne comprends pas. Y m'ont fait passer la nuit au violon, M'sieu, moi, M'sieu, dont auquel on n'a jamais eu rien à redire